



CAPEBinfos

LA LETTRE D'INFOS DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT EN BRETAGNE



Les élus et le personnel de la CAPEB en Bretagne
VOUS SOUHAITENT UNE TRÈS BELLE ANNÉE 2024 PLEINE DE BEAUX PROJETS !



PAGE 4

Remise des prix de la compétition Worldskills pour les apprentis du Bâtiment CFA Bretagne !



PAGE 8

Report de la Facturation électronique au 1^{er} septembre 2026



PAGE 9 & 10

Qualité dans le bâtiment :
Je découvre les spécificités bretonnes

Sommaire

Actualités

- Retour d'expérience sur les actions sécurité et prévention
- Femme du bâtiment : découvrez un espace d'écoute et de partage bienveillant avec la CDFA
- Réforme des lycées professionnels : quelles nouveautés / quels changements ?

PAGES 2 À 5

Social & salaires

- Prime de partage de la valeur : le régime fiscal et social de faveur est prolongé dans les entreprises de moins de 50 salariés

PAGE 6

Juridique

- Travaux de rénovation énergétique & offre globale : GME 3 clics, une nouvelle appli pour travailler ensemble
- Semaine de 4 jours : comment la mettre en place ?

PAGE 7

Économie & Fiscalité

- Taux de TVA inchangés au 1^{er} janvier 2024
- Report de la facturation électronique au 1^{er} septembre 2026

PAGE 8

Zoom technique

- Qualité dans le bâtiment : je découvre les spécificités bretonnes

PAGES 9 & 10

Développement durable

- Un configurateur de fiche FDES pour la robinetterie disponible
- Un guide pratique Confort d'été des constructions bois en RE2020
- La paille, une ressource pour la construction biosourcée

PAGE 11

Compétences & Formation

- Dernière minute : les critères Constructys et FAFCEA pour 2024
- Santé, sécurité au travail, quels sont vos interlocuteurs ?
- Mieux connaître les e-learning de l'OPP BTP

PAGE 12



Nouveauté :

Retrouvez-nous sur LinkedIn

CAPEB Bretagne

Édito

LES CARTES SONT-ELLES DÉJÀ BATTUES POUR 2024 ?

Les défis que la CAPEB a surmontés en 2023 ont été nombreux : défense des spécificités des TPE et des indépendants ; soutien à l'activité des TPE avec, par exemple, le maintien de la TVA à 10 % pour tous les travaux de rénovation des logements de plus de 2 ans ; pérennisation de certaines aides, notamment l'aide de 6 000 € pour la 1^{re} année de CAP, BP et Bac Pro. Une nouvelle fois, c'est le travail collectif qui a permis à notre organisation professionnelle d'être entendue sur bon nombre de dossiers et d'être au premier rang des discussions et des négociations, au niveau national comme au niveau régional et départemental.

“Les prévisions sont difficiles, surtout lorsqu’elles concernent l’avenir.”

Après ce dernier coup d'œil dans le rétroviseur, pouvons-nous déjà tirer quelques enseignements pour l'année à venir ? Certains signaux inquiètent, d'autres amènent réflexion et anticipation.

L'ANNÉE 2024 NE SERA PAS L'ANNÉE DE LA CONSTRUCTION NEUVE

Sur le marché du neuf, le constat est sans appel. La récession s'installera en 2024, avec une baisse généralisée : logements individuels, collectifs, bureaux, bâtiments industriels et de l'artisanat. En Bretagne l'année se termine par un recul des mises en chantier des logements qui dépasse les -10 %, et des autorisations en baisse de plus de -20 %. Les parcours résidentiels sont bloqués. La hausse du coût de la construction, la remontée des taux de crédit et la raréfaction du foncier couplée à la perspective de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN), mettent à mal le secteur entraînant des difficultés pour les entreprises et l'emploi. Sans compter sur un impact d'ordre macroéconomique plus global : d'après les données de l'Insee, il est possible de voir que le PIB est plombé en partie par l'investissement des ménages. Mais il faut rappeler que cet investissement est composé essentiellement des dépenses sur le logement, pour l'achat et la rénovation !

LE MARCHÉ DE L'ENTRETIEN ET DE LA RÉNOVATION : UN PILIER POUR NOTRE SECTEUR

Le marché de l'entretien rénovation représente 50 % du chiffre d'affaires du secteur en Bretagne et près de 80 % de l'activité des artisans adhérents. Ce marché a connu une dynamique positive en 2023. Les dépenses se sont concentrées principalement sur les travaux énergétiques, tels que les travaux

d'isolation ou le remplacement des systèmes de chauffage et d'eau chaude. Pour 2024, l'activité sur ce marché dépendra largement des orientations prises par le gouvernement, dans le cadre des aides accordées et des contraintes qui en sont liées, par exemple sur le dispositif RGE.

UNE NOUVELLE OFFRE DE FORMATION EN RÉGION

La Ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnelle, Carole Grandjean, a rappelé à notre réseau qu'un quart des formations seront transformées, supprimées ou ouvertes au cours des 4 prochaines années. En région, la stratégie des transitions économiques conduit à revoir le process d'établissement de la carte des formations pour garantir une réponse adaptée aux besoins de chaque territoire.

DES OPPORTUNITÉS NOUVELLES À ANTICIPER POUR AVOIR UNE LONGUEUR D'AVANCE

Le sujet de la consommation énergétique sera toujours au cœur des débats en 2024. Il existe, par exemple, une volonté régionale forte pour développer le photovoltaïque ou pour expérimenter des matériaux comme la terre crue ou le miscanthus. Par ailleurs, la mise en place de MaPrimeAdapt' permettra aux personnes âgées et en situation de handicap de bénéficier d'une aide financière pour réaliser des travaux d'accessibilité. Difficile de tout lister. En somme, l'année 2024 sera marquée par des défis écologiques, des contraintes matérielles et des enjeux humains et sociaux importants. Le réseau CAPEB se tourne donc vers l'avenir avec espoir et détermination, prêt à écrire à vos côtés et par nos actions, sur une nouvelle page.

• JZ

NOUVELLES GRILLES DE SALAIRES OUVRIERS ET ETAM BATIMENT VALEURS INDEMNITÉS DE PETITS DÉPLACEMENTS Entrée en vigueur le 1^{er} JANVIER 2024

Les négociations paritaires sur les salaires minimaux en région Bretagne ont abouti à des accords de revalorisation des salaires applicables aux ouvriers et ETAM du Bâtiment ainsi que des indemnités de petits déplacements, **applicables au 1^{er} janvier 2024**. Les nouvelles grilles de salaires minimaux vous ont été adressées par mail par votre CAPEB départementale.



Actualités départementales

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES ACTIONS SÉCURITÉ ET PRÉVENTION



La prévention est l'affaire de tous, et peut avoir un impact économique vertueux ! L'entreprise LAMER Couverture Charpente basée à Tremblay a optimisé le transport de ses échafaudages grâce à un rack à surface augmentée ! Dans le métier de couvreur, le risque de chute de hauteur est indéniable et les bonnes pratiques en matière d'échafaudages sont à partager !

LA PROBLÉMATIQUE DU TRANSPORT DE L'ÉCHAFAUDAGE

Auparavant, l'entreprise était régulièrement confrontée à un problème de capacité de chargement insuffisante des échafaudages vers ses chantiers. Cela nécessitait quasi systématiquement un aller-retour supplémentaire entre le chantier et le dépôt pour récupérer le reste du matériel, engendrant une série de contretemps :

- **perte de temps** : les trajets supplémentaires impactaient les délais et les résultats des projets ;
- **risques routiers accrus** : les trajets supplémentaires augmentaient le risque d'accidents routiers pour les salariés ;
- **manipulations manuelles intensifiées** : les chargements, déchargements et déplacements fréquents des différents éléments d'échafaudage multipliaient les manutentions ;
- **risque de non-conformité** : l'oubli potentiel d'éléments essentiels pouvait induire l'utilisation d'un échafaudage non conforme.

UN RACK PORTE-ÉCHAFAUDAGE : UNE SOLUTION TROUVÉE EN INTERNE

Pour résoudre ce problème récurrent, le chef d'entreprise a initié une réflexion visant à concevoir un équipement spécifique pour le transport optimisé des éléments d'échafaudage. L'évaluation des besoins et contraintes, en concertation avec les salariés, a abouti à un plan détaillé pour un rack porte-échafaudage à surface augmentée. Un artisan serrurier/métallier local a ensuite donné vie au concept en fabriquant un rack correspondant aux *chantiers types* de l'entreprise. Ce rack novateur permet de transporter la totalité de l'échafaudage en une seule fois. Il est doté de plusieurs compartiments, chacun correspondant à une catégorie de pièces. Ce rack offre une surface totale d'échafaudage en développé de 200 m² et pèse 1,6 tonnes. Cet équipement a été spécialement conçu pour être posé directement sur une remorque-plateau tractée par un Véhicule utilitaire léger (VUL) puis arrimé. Autre particularité : le châssis peut accueillir quatre pieds amovibles et réglables en hauteur à l'aide d'une manivelle. Il dispose d'emplacements pour le levage à l'aide d'un chariot élévateur, sur le chantier comme au dépôt. Cela permet, si nécessaire, de libérer la remorque-plateau pour d'autres tâches tout en positionnant le rack à hauteur d'homme pour faciliter les manutentions.



Le rack porte-échafaudage posé sur la remorque, avec le matériel d'échafaudage, en fin de chantier.

IMPACT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'utilisation du rack porte-échafaudage à surface augmentée a amélioré les conditions de travail. Disposer en permanence des pièces nécessaires a profondément impacté l'état d'esprit des salariés qui peuvent se concentrer sur leur cœur de métier sans craindre d'être freinés par des retards ou des imprévus. Résultat : un engagement renforcé et une satisfaction au travail.

Vous pouvez retrouver toutes les bonnes pratiques sur le site

PREVENTIONBTP
de l'OPPBTP

PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

IMPACT EN PRÉVENTION

Le rack porte-échafaudage à surface augmentée n'a pas seulement résolu les problèmes de logistique, il a également eu un impact significatif en matière de prévention et de sécurité au sein de l'entreprise. Les manutentions manuelles liées au transport des échafaudages sont optimisées contribuant à réduire l'impact sur les contraintes physiques des salariés. En limitant les chargements et déchargements multiples, les risques de tensions musculaires et de blessures liées à la manipulation d'objets lourds sont minimisés. Les déplacements entre le dépôt et le chantier sont également limités. Le transport sécurisé de l'ensemble de l'échafaudage en une seule fois réduit considérablement la présence des salariés sur la route, minimisant ainsi les risques d'accidents routiers. Le montage de l'échafaudage conformément aux normes et réglementations en vigueur permet de garantir un travail en sécurité. Les salariés travaillent dans un environnement sécurisé, avec une structure solide et correctement assemblée, réduisant ainsi les risques liés à une installation incorrecte.

Risque principal

Atteintes musculaires et articulaires

● Risque fortement diminué

Risque secondaire

Risque routier sur voie publique

● Risque fortement diminué

Risque secondaire

Effondrement du matériel

● Risque diminué

LES BÉNÉFICES DE CETTE SOLUTION MAISON

Le chef d'entreprise et ses salariés voient de nombreux avantages à cet équipement :

- **des retours de chantiers simplifiés** : il n'est plus nécessaire de décharger l'échafaudage au retour de chantier pour le ranger dans le dépôt et inversement. Toutes les pièces restent constamment dans le rack, réduisant les manipulations manuelles ;
- **un gain de temps dans la préparation** : les monteurs d'échafaudages sont certains de disposer de tous les composants dont ils ont besoin. Il n'y a plus de pièces manquantes, oubliées, ou de retardement du chantier, et donc moins de stress ;
- **des risques routiers réduits** : le risque d'accidents lors du transport est considérablement réduit, un seul trajet au lieu de deux précédemment ;
- **un rangement optimisé des composants** : l'organisation améliorée se traduit par une durée de vie accrue des pièces, réduisant les risques de casse ou de déformation.

LES POINTS D'ATTENTION DU RACK PORTE-ÉCHAFAUDAGE

Malgré les nombreux avantages du rack porte-échafaudage, une attention particulière doit être portée aux éléments suivants :

- en phase d'étude du chantier : il est primordial de s'assurer de pouvoir disposer de suffisamment d'espace de manœuvre et de stationnement pour l'ensemble tracteur-remorque ;
- il faut rester vigilant sur le risque de surcharge et vérifier que le conducteur du véhicule est bien titulaire du permis de conduire approprié.



Actualités départementales

LES PROCHAINES ANIMATIONS DU FINISTÈRE

La CAPEB Finistère vous propose au cours de ce 1^{er} semestre, diverses animations avec la collaboration de ses partenaires :

- les CAFÉ CAPEB (aides financières, kit devis-facture-conditions générales d'intervention, réseau sociaux et référencement, sous-traitance),
- les animations *Bon à Savoir* et pour les créateurs – repreneurs, les *Clés de la réussite*,
- des réunions professionnelles et techniques (rentabilité, santé / sécurité, photovoltaïque...),
- des rencontres réseau (déjeuner cartes de visites ...).

Retrouvez toutes nos animations du 1^{er} semestre 2024 sur notre flyer joint à ce CAPEB Info.

La CAPEB Finistère vous transmettra prochainement une invitation pour chacune des animations du 1^{er} semestre.



Modules d'animation Capeb



Les réunions Capeb



• CLR



FOCUS SPECIAL SUR L'ANIMATION PHOTOVOLTAÏQUE

À noter d'ores et déjà dans vos agendas le **vendredi 16 février à Quimper le matin** :

- Quel marché ? avec quelles perspectives ?
- Quelles conditions pour y accéder et exercer cette activité ?
- Avec quels procédés ?
- Quelles démarches à réaliser avant ? après ? ...

• CT

FEMMES DU BÂTIMENT, DÉCOUVREZ UN ESPACE D'ÉCOUTE ET DE PARTAGE BIENVEILLANT AVEC LA CDFA, DANS LE MORBIHAN

La CDFA est une commission de la CAPEB qui regroupe les conjointes d'artisans et les femmes cheffes d'entreprises. Qu'elles participent de près ou de loin à la vie de l'entreprise artisanale, la CDFA propose au sein de la CAPEB un lieu d'échange et de rencontre.



En effet, en entreprise, les membres de la CDFA ont les mêmes préoccupations : elles doivent faire face aux contraintes administratives, aux réglementations. Elles doivent maîtriser l'outil informatique et elles sont très souvent au contact de la clientèle. C'est pour qu'elles ne restent pas isolées que la CAPEB a créé la CDFA : les conjointes et les femmes cheffes d'entreprise peuvent ainsi se former, s'informer, échanger des méthodes de travail, trouver des solutions à leurs préoccupations quotidiennes et bien entendu partager des moments de convivialité.

Le dernier mardi de chaque mois, les afterworks permettent de répondre à cet objectif tout en découvrant un lieu, une entreprise, une activité du Morbihan. Lors du dernier afterwork, nos membres ont été accueillies par Marie-Gabrielle Capodano, fondatrice de l'entreprise Spiru'Marine pour découvrir la culture de la spiruline et ses utilisations, avant un dîner convivial.

• CD

Pour plus d'informations et pour rejoindre la commission, merci de contacter Aurélie Fèvre au ☎ 02 97 63 98 07



Actualités régionales

REMISE DES PRIX DE LA COMPÉTITION DES MÉTIERS WORLD SKILLS, AUX APPRENTIS DU BÂTIMENT CFA BRETAGNE !



Flashez ce QR Code pour voir la remise en vidéo



#artisanat #bâtiment #pourmoipournoustous

Les jeunes bretons ont su faire briller leurs compétences et leur savoir-faire au travers de la compétition Worldskills.

Cet événement, d'envergure internationale, est l'occasion de promouvoir et de présenter les métiers, les savoir-faire et les valeurs de l'artisanat du bâtiment. Bravo aux jeunes pour leur courage et leur ambition dans cette compétition pour atteindre l'excellence mondiale ! Merci aux élus CAPEB pour leur implication dans ces Worldskills.

• CJ

RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS : QUELLES NOUVEAUTÉS/QUELS CHANGEMENTS ?

Le 7 novembre dernier, Carole Grandjean, ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnelle, est intervenue pour le réseau CAPEB, afin de présenter et d'échanger sur la réforme des lycées professionnels.

CETTE RÉFORME SE DÉCLINE EN 3 AXES :

- Travailler sur les fragilités scolaires, en mettant en place des sous-groupes pour un accompagnement renforcé
- Répondre à l'évolution des métiers en travaillant sur l'offre de formations (Carole Grandjean a souligné que 25 % des formations seront transformées, supprimées ou ouvertes au cours des 4 prochaines années)
- Renforcer le lien avec les entreprises grâce à des opérations de découverte de métiers, le développement des bureaux d'entreprises au sein des lycées professionnels, des animations ou encore l'augmentation du temps de stage

L'augmentation du temps de stage concernera, à partir de l'année scolaire 2024-2025, les élèves de classe de terminale de bac professionnel, qui choisiront de s'insérer sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme (+ 4 semaines de stage). Dès la rentrée scolaire 2023, toutes les périodes de stage des lycées professionnels donneront lieu à un versement d'une allocation par l'État.

• CJ

IDEO, UNE PLATEFORME DE STAGES POUR FACILITER LES LIENS ENTRE LES ÉLÈVES ET LES ENTREPRISES !

Vous souhaitez participer à la valorisation des métiers du bâtiment et créer de nouvelles vocations auprès des jeunes ? Vous êtes intéressé(e)s pour accueillir des stagiaires et faire découvrir vos métiers ?

La Région Bretagne et ses partenaires sont mobilisés en matière d'orientation pour développer des temps de découverte du monde professionnel pour les collégiens et lycéens. Ces stages d'observation réalisés dès la classe de 4^{ème} pendant les périodes scolaires ou les vacances scolaires, permettent d'acquérir une expérience concrète et de voir le quotidien des professionnels. Ils permettent aussi de créer des vocations et des ponts vers le monde professionnel et l'apprentissage, essentiels à la montée en compétences des élèves et qui permettent de répondre aux besoins des entreprises.

La plateforme gratuite IDEO, proposée par la Région Bretagne, permet de simplifier les démarches des entreprises en faisant le lien entre les élèves et les professionnels grâce à la publication directe des offres de stages.

Pour la CAPEB, les stages de découverte sont d'une importance capitale dans la valorisation des métiers de l'artisanat du bâtiment et des savoir-faire auprès des jeunes. Ce sont des leviers essentiels pour l'attractivité du secteur. Flasher le QR code ci-dessus pour déposer votre offre de stage.

• CJ

Ouvrez vos portes aux générations futures

En accueillant des élèves de 3^e en stage de découverte, partagez votre savoir-faire et cultivez l'inspiration des talents de demain

#métiers #savoir-faire #compétences



UNE NOUVELLE DIRECTRICE À L'OPPBTP BRETAGNE

Agathe Courtois vient d'être nommée directrice de l'agence OPPBTP Bretagne.

Elle succède à Bertrand Roche. Après un parcours en achat, matériel et prévention au sein de structures du BTP de toutes tailles, et notamment au sein du groupe ETPO, Agathe a rejoint l'OPPBTP en mai 2021 à l'agence Pays de la Loire, en tant qu'adjointe avant de rejoindre la région Bretagne en octobre 2023.

• JZ



Social & salaires

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR : LE RÉGIME FISCAL ET SOCIAL DE FAVEUR EST PROLONGÉ DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Pour promouvoir le recours à la prime de partage de la valeur (PPV), le législateur autorise son attribution deux fois par année civile et son affectation à un plan d'épargne salariale ou d'épargne retraite. Il prolonge également le régime fiscal temporaire qui lui est applicable mais uniquement dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Initialement, seules les primes versées, entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2023 aux salariés ayant reçu, au cours des 12 mois précédant leur versement, une rémunération inférieure à 3 fois la valeur annuelle du Smic, étaient exonérées de CSG/CRDS, de taxe sur les salaires et n'étaient pas imposables.

Ce régime fiscal de faveur temporaire est prolongé dans les entreprises de moins de 50 salariés uniquement.

Ainsi, les primes versées entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026 par une entreprise de moins de 50 salariés resteront exonérées si le salarié a perçu, au cours des 12 mois précédents, une rémunération inférieure à 3 Smic annuels :

- non seulement des cotisations sociales (régime pérenne),
- mais aussi de l'impôt sur le revenu, de la CSG/CRDS et de la taxe sur les salaires.

Les PPV distribuées par les autres entreprises seront, elles, soumises intégralement à l'impôt sur le revenu et à la CSG/CRDS. Par ailleurs, jusqu'au 30 novembre 2023, si la prime pouvait être versée en plusieurs fois, il s'agissait de la même prime unique.

À compter du 1^{er} décembre 2023, la prime peut être octroyée deux fois, au titre d'une même année civile, dans la limite globale du plafond d'exonération (3 000 ou 6 000 euros) et du nombre de versements (4 versements trimestriels) (L. n° 2022-1158, 16 août 2022, art. 1^{er}, mod.). Ainsi, chaque année civile, l'entreprise peut attribuer deux primes aux modalités d'attribution différentes (bénéficiaires différents, modulation différente, montant différent) si sa situation économique et financière le lui permet.

À compter du 1^{er} décembre 2023, le salarié bénéficiaire d'une PPV peut choisir d'affecter tout ou partie de cette prime dans un plan d'épargne salariale (PEE, PEI ou Perco s'il en existe) ou dans un plan d'épargne retraite (PERI, PEREC, PERO ou PERE regroupé), dans un délai défini par décret à paraître (C. trav., art. L. 3332-3, L. 3333-4 et L. 3334-6 mod. ; C. mon. fin, art. L. 224-2 mod.).



POUR RAPPEL :

Le montant de la prime de partage de valeur est de 3 000 € maximum par an et par bénéficiaire. Ce plafond est porté à 6 000 € pour les entreprises ayant mis en place un accord d'intéressement et/ou de participation.

Elle peut être modulée en fonction des critères suivants :

- **rémunération** ;
- **niveau** de classification ;
- **ancienneté** dans l'entreprise ;
- **durée de présence** effective pendant l'année écoulée ;
- **durée de travail** prévue au contrat en cas de temps partiel.

La modulation peut être établie sur la base d'un seul critère ou d'une combinaison de tout ou partie des critères autorisés.

Elle peut être mise en place par accord d'entreprise et par décision unilatérale.

• CL



Juridique

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET OFFRE GLOBALE : GME 3 CLICS, UNE NOUVELLE APPLI POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

La CAPEB vous propose l'outil GME 3 clics afin de faciliter la création de groupements momentanés d'entreprises pour gagner des parts de marché, notamment en rénovation énergétique. Le groupement momentané d'entreprises (GME) permet à des entreprises de se grouper uniquement le temps d'un marché privé de travaux.

C'est une contractualisation souple qui se développe, notamment avec l'offre globale en rénovation et répond à la demande des clients de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour leur chantier (pas de création de société). Il s'agit d'une relation de cotraitance sans solidarité (chaque entreprise est uniquement responsable de ses travaux) entre les membres du groupement, et non de sous-traitance.

C'est un outil innovant qui met le numérique au service des entreprises artisanales du bâtiment afin de vous permettre de gagner du temps et de créer facilement et rapidement des groupements et contrats en toute sécurité juridique grâce notamment à l'intelligence artificielle :

- Pouvoir accéder directement à tous les marchés privés,
- Bénéficier d'un réseau d'entreprises,
- Se grouper entre collègues via un GME (pour des chantiers de moins de 100 000 € HT),
- Répondre aux attentes des clients et à un besoin d'offre globale.

N'hésitez surtout pas à contacter votre CAPEB départementale pour plus d'information.

• MT



GME 3 CLICS

SEMAINE DE 4 JOURS : COMMENT LA METTRE EN PLACE ?

La semaine de 4 jours est de plus en plus sollicitée dans les entreprises du bâtiment. Toutefois, plusieurs étapes doivent être respectées pour mettre en place cette nouvelle organisation du travail dans votre entreprise.



Pour vous permettre d'adapter cette nouvelle organisation aux besoins de votre entreprise, vous devez déterminer par exemple :

- Quels seront les bénéficiaires ?
- Concernant la durée du travail et la rémunération : maintien ou réduction ?
- Comment organiser cette nouvelle journée de repos ?
- ⇒ La nouvelle journée de repos est-elle déterminée par l'entreprise ?
- ⇒ Laissé au libre choix du salarié ?
- ⇒ Déterminée par panachage, par exemple en laissant le choix au salarié entre le mercredi et le vendredi tout en permettant à l'employeur de le modifier pour les besoins de l'organisation de l'entreprise et sous réserve d'un délai de prévenance ?
- ⇒ Par roulement pour garantir une continuité de l'activité pendant 5 jours en mettant en place un planning ?

Nous vous conseillons de vous appuyer sur un accord collectif pour instaurer la semaine de 4 jours dans votre entreprise. Pour vous aider, nous pouvons vous accompagner avec des modèles d'accords d'entreprise conçus pour nos adhérents.

Pour toute question, nous vous remercions de vous rapprocher de votre CAPEB départementale.

• MT



Économie & fiscalité

TAUX DE TVA INCHANGÉS AU 1^{ER} JANVIER 2024

- **20 % : taux normal** (travaux sur le neuf, reconstruction, locaux d'habitation achevés depuis moins de 2 ans, travaux sur locaux tertiaires, industriels, agricoles,
- **10 % : taux intermédiaire** (travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien dans locaux à usage d'habitation de plus de 2 ans),
- **5,5 % : taux réduit** (travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux indissociablement liés dans locaux à usage d'habitation de plus de 2 ans,
- **0 % :** Sous-traitance en « auto liquidation » et micro-entrepreneur.



FOCUS TVA au taux de 5,5 %, le dispositif actuel maintenu pour 9 mois supplémentaires

La loi de finances pour 2023 a réécrit les règles relatives à l'application de la TVA au taux de 5,5 % sur les travaux d'amélioration de la performance énergétique des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans pour ne plus faire référence au CITE de 2017 et ses arrêtés d'application.

Le nouveau dispositif de taux réduit vise les prestations portant sur la pose, l'installation, l'adaptation ou l'entretien de matériaux, équipements, appareils ou de systèmes ayant pour objet d'économiser l'énergie ou de recourir à de l'énergie produite à partir de sources renouvelables par l'amélioration :

- de l'isolation thermique ;
- du chauffage et de la ventilation ;
- de la production d'eau chaude sanitaire.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles règles est toutefois subordonnée à la publication d'un arrêté fixant la nature et le contenu des prestations de rénovation éligibles ainsi que les caractéristiques et niveaux de performance des matériaux, équipements, appareils et systèmes concernés par le dispositif.

Cet arrêté devait entrer en vigueur au plus tard avant le 1^{er} janvier 2024. Un amendement du gouvernement, adopté au Sénat, proroge de 9 mois les règles actuelles d'application de la TVA au taux de 5,5 % en prévoyant que l'arrêté paraîsse au plus tard le 1^{er} octobre 2024.

La CAPEB veillera à ce que cette prorogation s'accompagne d'une réelle concertation avec les professionnels du bâtiment et de la rénovation énergétique, tout en laissant suffisamment de temps aux entreprises pour s'approprier ces nouveaux critères techniques et adapter leurs offres commerciales dans les meilleures conditions.

• PLR

REPORT DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

L'obligation de facturation électronique entre les entreprises françaises assujetties à la TVA interviendra à partir de 2026.

Dans le cadre de la loi de finances 2024, le gouvernement reporte la généralisation de la facture électronique entre entreprises, qui s'appliquera progressivement à compter du **1^{er} septembre 2026**.

Nouveau calendrier de l'entrée en vigueur de la facturation électronique.

ÉMISSION DES FACTURES

Les nouvelles dates d'obligation d'émission des factures sous forme électronique et de transmission des données de transaction et de paiement selon la taille de l'entreprise sont les suivantes :

- 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises (au lieu du 1^{er} juillet 2024) ;
- 1^{er} septembre 2026 pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) (au lieu du 1^{er} janvier 2025) ;
- 1^{er} septembre 2027 pour les PME et les micro-entreprises au sens européen (au lieu du 1^{er} janvier 2026).

RÉCEPTION DES FACTURES

À noter que les PME et les micro-entreprises devront être en capacité de recevoir des factures électroniques dès le 1^{er} septembre 2026 au lieu du 1^{er} juillet 2024.

Votre CAPEB vous proposera des ateliers et fiches pratiques afin que vous soyez prêts avant l'échéance du 1^{er} septembre 2026.

• PLR



Zoom technique



Association loi 1901
d'intérêt général

QUALITÉ DANS LE BÂTIMENT : JE DÉCOUVRE LES SPÉCIFICITÉS BRETONNES

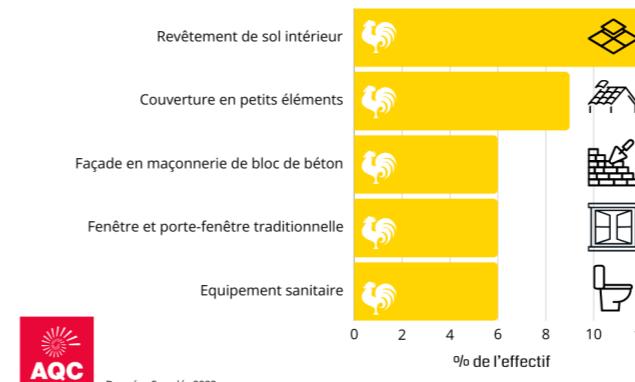
L'Agence Qualité Construction (AQC) analyse chaque année la qualité dans le bâtiment. Quelles sont les spécificités bretonnes par rapport au reste de la France ? Émilie Roch-Pautet, déléguée régionale à Rennes, révèle les chiffres de la qualité en maison individuelle.

Trailler dans la qualité, c'est chercher les désordres ! Gagnons du temps en pointant où se trouvent les difficultés. Alors, quels sont les ouvrages qui ont le plus de désordres en Bretagne ? Et comment les éviter ?

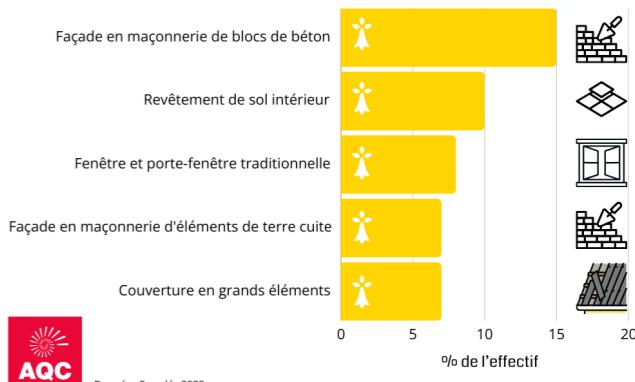
Découvrons le flop 5 breton et métropolitain.

RÉPARTITION DES DÉSORDRES DES MAISONS INDIVIDUELLES PAR EFFECTIF

Flop 5 des désordres les plus fréquents en France pour les maisons individuelles

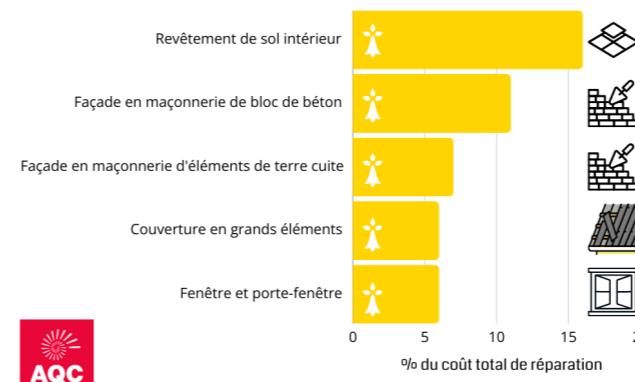


Flop 5 des désordres les plus fréquents en Bretagne pour les maisons individuelles

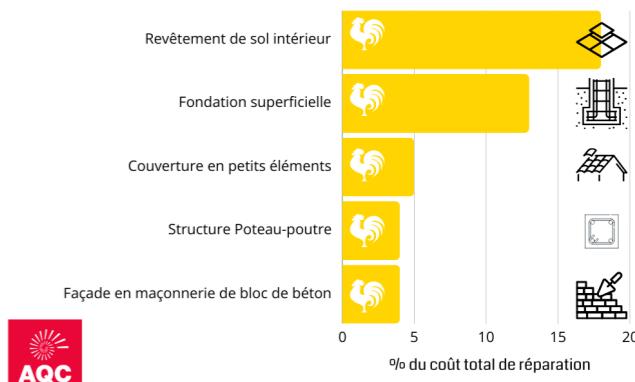


RÉPARTITION DES DÉSORDRES DES MAISONS INDIVIDUELLES PAR COÛT DE RÉPARATION

Flop 5 des désordres les plus coûteux en Bretagne pour les maisons individuelles



Flop 5 des désordres les plus coûteux en France pour les maisons individuelles



Pour les maisons individuelles, une tendance plus marquée en Bretagne qu'en France se dégage sur les désordres affectant les façades en maçonnerie en blocs de béton comme en terre cuite. Il s'agit souvent de fissurations de retrait, liées à l'hétérogénéité des matériaux de façade (planchers béton et remplissage maçonnerie). Ces fissures non structurales peuvent devenir des points d'infiltration localisés.

• MM



Zoom technique

QUALITÉ DANS LE BÂTIMENT : JE DÉCOUVRE LES SPÉCIFICITÉS BRETONNES (SUITE)

On observe une différence nette sur les types de couvertures. Si en Bretagne les couvertures en grands éléments (couvertures métalliques) apparaissent dans le flop 5, la couverture ardoise (petits éléments) est une technique dont les désordres sont peu nombreux et peu coûteux par rapport aux autres éléments d'ouvrage.

Toutes ces informations sont disponibles gratuitement sur le site sycodes.qualiteconstruction.com



COMMENT PRÉVENIR LES DÉSORDRES DES MAÇONNERIES ?

De nombreuses publications sont mises à disposition gratuitement pour s'informer sur les gestes du bâtiment.

→ Les **Mémo Chantier**, à destination des apprentis, abordent les techniques de ferraillages.



→ Les **Leçons de maçons**, disponibles sur YouTube, sont une collection de 24 vidéos sur toutes les techniques du gros œuvre.



DÉCOUVREZ LES TRAVAUX DE L'AQC
DANS LE GRAND OUEST
Inscrivez-vous à la newsletter sur la
qualité dans le bâtiment.



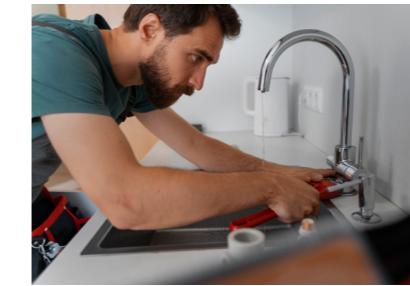
Emilie Roch-Pautet
Déléguée régionale de l'AQC à Rennes
06 98 02 34 87
e.rochpautet@qualiteconstruction.com

• MM



Développement durable

UN CONFIGURATEUR DE FICHE FDES POUR LA ROBINETTERIE DISPONIBLE



Le CSTB a créé avec la participation de onze fabricants de petites, moyennes et grandes entreprises, un **configurateur FDES** pour la robinetterie sanitaire et les accessoires associés (tels que les douches, par exemple).

Celui-ci intègre tous les matériaux, composants et processus nécessaires à la fabrication de la robinetterie : laitons, cartouches, becs corps, énergie, modes de transport, traitement des déchets.... Cet outil est le résultat d'un travail commun entre toutes ces entreprises fabricantes pour : lister les bibliothèques de produits, valider le squelette, attester le calcul et produire leurs FDES individuelles à partir du configurateur. Disponibilité et mise en service prévues au **premier trimestre 2024** !

• MDM

www.cstb.fr/fr/actualites/detail/configurateur-fdes-robinetterie-un-outil-gagnant-gagnant
Lien vers la circulaire Plomberie et robinetterie : un pas de plus vers l'éco-conception et la préservation de l'eau
www.cstb.fr/assets/documents/cstb-solutions-et-performances-09-plomberie.pdf

Credit document : © CSTB

UN GUIDE PRATIQUE CONFORT D'ÉTÉ DES CONSTRUCTIONS BOIS EN RE2020



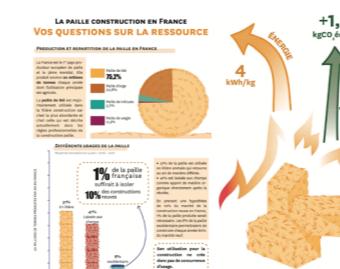
La **Réglementation Environnementale 2020 (RE2020)** intègre le confort d'été par le biais de deux indicateurs : les Degrés-Heures (DH) et les besoins de froid (Bbio froid). Le confort d'été est devenu un enjeu majeur à prendre en compte dans la conception des bâtiments du fait du réchauffement climatique.

Les structures à faible inertie des constructions bois obligent à bien maîtriser le confort d'été. L'inertie d'un bâtiment joue un rôle essentiel pour contrôler le confort en période estivale : plus l'inertie du bâtiment est lourde, meilleure sera la gestion du confort en été, ce qui se traduira par de bons résultats pour les deux indicateurs, DH et Bbio froid. Ce guide pratique, financé par le CODIFAB et réalisé par Pouget Consultants et le bureau d'études Bastide Bondoux, vous apportera tous les éléments techniques pour optimiser le confort d'été et respecter les exigences de la RE2020 dans ce type de construction !

• MDM

Pour télécharger sur le site : www.batylab.bzh/document/confort-dete-des-constructions-bois-en-re2020

Credit document : © BATYLAB



LA PAILLE, UNE RESSOURCE POUR LA CONSTRUCTION BIOSOURCÉE !

Le monde agricole et le monde du bâtiment peuvent allier leurs forces à travers le matériau paille, permettant de maintenir une agriculture responsable, une réponse stratégique à la décarbonation du secteur du bâtiment à l'aide d'un matériau offrant une autonomie alimentaire et en matériau de construction pour le territoire.

Le développement de la construction paille est ainsi un enjeu stratégique pour les régions productrices et excédentaires comme la Bretagne. Le Collectif Paille Armorican et la Chambre d'Agriculture de Bretagne sont à l'origine de cette fiche ressource avec les chiffres clés sur ce matériau biosourcé. Un document à connaître sur le matériau paille !

www.batylab.bzh/document/la-paille-construction-en-bretagne

Pour télécharger le document : www.batylab.bzh/wp-content/uploads/230619_fiche-ressource-fr-a5.pdf
Lien vers le collectif paille armorican pour aller plus loin : armorique.constructionpaille.fr

• MDM



Compétences & Formation

DERNIÈRE MINUTE : LES CRITÈRES CONSTRUCTYS ET FAFCEA POUR 2024



Les critères **Constructys** pour 2024 restent inchangés. Pour rappel, pour les entreprises de moins de 50 salariés, la prise en charge est de 24 €/heure pour le coût pédagogique. Une nouvelle règle de financement du coaching est mise en place afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises d'en bénéficier.

Les critères **FAFCEA** viennent également d'être communiqués : aucun changement pour 2024 par rapport à 2023.

Pour plus d'informations sur ces financements, n'hésitez surtout pas à contacter votre CAPEB départementale !

• LLP

SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL, QUELS SONT VOS INTERLOCUTEURS ?

Quels sont vos interlocuteurs pour répondre à vos questions sur vos obligations réglementaires, notamment pour vos salariés (évaluation des risques professionnels, actions de prévention d'information et de formation) ?

La **CAPEB** répond au quotidien à toutes vos questions sur la santé et la sécurité au travail ; des visites médicales aux travaux réglementés, du document unique aux formations obligatoires à la sécurité.

Une boîte à outils est à votre disposition sur le site de la CAPEB www.capecb.fr/service/boite-a-outils-prevention

IRIS ST, l'institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail est un organisme dédié aux questions de santé et de sécurité des entreprises artisanales du BTP et du paysage.

L'**IRIS-ST** développe et propose des solutions et des outils adaptés en privilégiant une approche métier. Vous trouverez sur leur site les mémos santé sécurité par métiers, [des vidéos de sensibilisation](#), [des trames de documents](#), comme un formulaire accueil pour un nouvel arrivant, une fiche remise des EPI, une fiche sur les différents CACES, une attestation pour le titre d'habilitation électrique. L'institut mène également des [études ciblées](#) pour approfondir les connaissances sur l'entreprise artisanale.

OPPBTP, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Vous avez une question qui concerne la sécurité de votre chantier ? Vous avez besoin d'un conseil rapide sur une situation de travail ou pour vérifier une règle ? Obtenez une réponse immédiate à vos questions sécurité et prévention grâce aux experts OPPBTP.

Vous trouverez sur leur site [PREVENTIONBTP](#) des solutions pour améliorer la sécurité et la prévention sur vos chantiers ; par exemple un appareil portable pour mesurer la hauteur des câbles aériens, un outil multifonction pour faciliter et sécuriser les travaux de menuiserie ou une sensibilisation des salariés aux risques de chutes de hauteur.

• MLT

MIEUX CONNAÎTRE LES E-LEARNING DE L'OPPBTP

Plusieurs modules de e-learning sont disponibles :
www.preventionbtp.fr/formation/e-learning/catalogue

- **D-clic prévention**, des modules composés de séquences vidéo et quiz pour acquérir les savoir essentiels en prévention, organiser les visites et transmettre efficacement un message sécurité.
- **Minutes prévention**, des modules courts pour prendre conscience des risques et de l'intérêt de s'en protéger.

Tous ces modules sont accessibles en ligne et téléchargeables gratuitement.

Pour plus d'informations sur les formations obligatoires, n'hésitez pas à consulter le **Guide des Formations Obligatoires et Recommandées de la Construction (GFOR)** sur le site de Constructys.

• MLT

L'ÉQUIPE DU CAPEB INFOS

Présidents :

Andréas Milet, Erlé Boulaire, Robert Bernard, Virginie Chevallier, Etienne Champagne

Secrétaires Généraux : Julian Zapata, Julien Uguet, Christophe Tétu, Béatrice Fourmond, Ludovic Espitalier-Noël

Rédaction :

Communication départementale : Claire Delisle, Pascale Lelièvre-Lizé, Catherine Le Roy

Communication régionale : Claire Jousse

Social & Salaires : Claire Laisné

Juridique : Marianne Tardy

Economie & Fiscalité : Philippe Le Ray

Zoom Technique : Marie Morantin

Développement durable : Mathilde de Mattéis

Compétences & Formation : Coline Poulet, Marie-Luce Toublanc

Coordination : Lydia Le Pouhaë